



Réf. Farde e-Assemblées : 2309306

N° OJ : 7

Rapport - Conseil du 13/01/2020

Objet : Allocation contrat de sécurité et de société destinée aux communes ex-contrats de sécurité et de société dans le cadre de la mise en oeuvre d'une politique locale de sécurité et de prévention pour les années 2018 et 2019 (Arrêté Royal du 2/09/2018).- Convention.

Le Conseil communal,

Vu la Nouvelle Loi Communale;

Vu l'Arrêté royal du 2/09/2018 relatif à l'octroi d'une allocation contrat de sécurité et de société dans le cadre de la mise en oeuvre d'une politique locale de sécurité et de prévention pour les années 2018 et 2019 ;

Considérant qu'une aide financière annuelle générale est octroyée à la Ville de Bruxelles de respectivement 1.896.439,60 € pour 2018 et 1.856.982,33 € pour 2019 ;

Considérant qu'une aide financière annuelle complémentaire est octroyée à la Ville de Bruxelles de respectivement 60.000,00 € pour 2018 et 60.000,00 € pour 2019, pour le financement de projets dans le cadre de la sécurité et/ou prévention de la radicalisation violente ;

Considérant que ce subside doit faire l'objet d'une convention entre la Ville et le SPF Intérieur, reprenant les éléments d'une politique locale de sécurité et de prévention mis en oeuvre pour les années 2018-2019 ;

Considérant les conventions reprises en annexe du présent rapport pour en faire partie intégrante ;

Vu ce qui précède, il est demandé au Collège des Bourgmestre et Echevins:

Article 1:

Approuver la convention entre la Ville et le SPF Intérieur, concernant l'allocation contrat de sécurité et de société destinée aux communes ex-contrats de sécurité et de société, dans le cadre de la mise en oeuvre d'une politique locale de sécurité et de prévention pour l'année 2018 - 2019

Annexes :

[Convention FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)